

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales



EMPLOI
INSERTION
FORMATION

Atelier commande publique relative à l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, notamment via l'allotissement.



Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

Intervenants :

- Préfecture/DRCL : Sophie PIGNEROL, cheffe du bureau du contrôle de légalité ;
- DDETS : Florence GUITTET, cheffe du bureau insertion des adultes ;
- Franck LOCHERT, Directeur et Mme Sonia LASSIAZ, directrice adjointe, responsable achats responsables, de la MEIF Paris Saclay, association porteuse du dispositif « Inclusiv'Essonne » ;
- Anaëlle MAZIN, chargée de mission Guichet vert au GIP Maximilien.

Témoignages :

- Sandrine MASIN, présidente de la recyclerie du Gâtinais ;
- Nicolas SAMSOEN, maire de Massy et président de la MEIF ;
- Delphine DESERT, facilitatrice de la MEIF.

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

- * Comment mieux comprendre les enjeux juridiques, les perspectives des achats responsables et donner un nouvel éclairage sur la performance de l'action publique tout en facilitant la mise en lien du tissu local des TPE/PME et de la commande publique ?
- * Comment optimiser les liens entre entreprises et collectivités dans un objectif commun au bénéfice de l'emploi local ?

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

La commande publique a été promue dans le cadre du Plan National des Achats Durables 2022-2025 par le Gouvernement. Ce plan constitue une feuille de route avec pour objectifs d'ici 2025 de 100 % des contrats notifiés avec une considération environnementale et 30 % une considération sociale.

L'article 3-1 du code de la commande publique (CCP) inscrit le développement durable aux côtés des principes fondamentaux de la commande publique : « la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code. »

Les clauses concernées doivent être insérées dans le dossier de consultation des entreprises dès le départ, et doivent donc être réfléchies en amont de la passation de l'acte de la commande publique.

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

- Les articles L 2111-1 (et suivants) et R 2152-7 du CCP prévoient la prise en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.
- L'article L 2113-10 du CCP rend l'allotissement **obligatoire**, sous les réserves prévues à l'article L 2113-11.
- La non application de ces clauses est possible sous réserve de la réglementation et doit impérativement être motivée (article R 2152-7 2°).

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intervention DDETS

- Depuis 2008, le réseau des PLIE de l'Essonne est engagé dans l'utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle.
- En 2015, une plateforme départementale collaborative « Achat socialement responsable » est mise en place.
- En 2016, les acteurs régionaux institutionnels lancent une organisation homogène pour l'ensemble des donneurs d'ordre dans la dynamique des opérations du Grand Paris : création de la Mission régionale d'appui au développement des clauses sociales, pilotée par le GIP Maximilien.
- 2018 : signature de la charte **Inclusiv'Essonne** par 53 partenaires : l'État, le Conseil régional, le CD91, l'UME, les bailleurs, les entreprises, le SIAE, donneurs d'ordre. Le dispositif porté par la MEIF Paris-Saclay coordonne les clauses pour toute l'Essonne.

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales



- Intervention Franck LOCHERT et
- Sonia LASSIAZ



Le Réseau Inclusiv'Essonne est le « guichet unique » territorial qui permet pour la mobilisation et l'accompagnement des donneurs d'ordres dans l'inscription, la mise en œuvre et l'évaluation des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans leurs marchés publics et privés sur leurs territoires respectifs.



EMPLOI
INSERTION
FORMATION

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales



Qu'est-ce qu'une clause sociale ?

- Les clauses sociales sont des dispositions juridiques de lutte contre le chômage et l'exclusion, régies par le code des marchés publics
- Elles n'ont pas une vocation occupationnelle pour les personnes en difficultés d'insertion mais bien de **s'inscrire dans une dynamique sociale et économique sur un territoire.**

Quels sont les principaux avantages des marchés clausés ?

- Favoriser le développement des achats responsables
- Favoriser l'accès à la commande publique des TPE/PME, du territoire, des SIAE, des structures de l'ESS
- Permettre à des candidats en insertion du territoire d'accéder à l'emploi, à la formation.

Qui peut vous aider ?

- 9 facilitateurs des PLIE de l'Essonne qui forment le réseau Inclusiv'Essonne (Avenir Initiatives, Maison De l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud, Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris Saclay)
- Un portail essonien www.inclusivessonne.fr

Chiffres clés Inclusiv'Essonne 2018 -2022 :

- **1 843 331 heures réalisées**
- **163 donneurs d'ordres mobilisés**
- **3 669 demandeurs d'emplois investis**
- **5222 contrats générés**

L'environnement dans mon marché : Pourquoi ? Comment ?



Pourquoi ?

- Un contexte de changement climatique : atténuer et s'adapter
- Une réglementation de plus en plus ambitieuse
 - Loi Egalim, loi AGEC, loi Climat et Résilience, loi REEN, etc.

Comment ?

- Identifier les impacts environnementaux de mes achats sur tout le cycle de vie des biens/services/travaux
- Identifier des solutions existant sur le marché pour réduire ces impacts : **le sourcing!**
- Intégrer des **clauses environnementales** (obligation) pour réduire ces impacts environnementaux : normes, performances particulières, conditions d'exécution
- Intégrer des **critères de jugement des offres** (incitation)
 - Toujours lié à l'objet du marché et vérifiable selon des méthodes objectives

Exemples : prise en compte de l'environnement dans un marché de travaux



- Application de la réglementation environnementale 2020 (RE2020), qui poursuit 3 objectifs :
 - Performance énergétique et baisse des consommations des bâtiments neufs grâce à l'isolation
 - Impact carbone réduit sur tout le cycle de vie d'un bâtiment
 - Optimisation du confort d'été
- Réalisation d'un diagnostic PEMD (produits, équipements, matériaux, déchets) pour les rénovations significatives/déconstructions
- Recours à des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou comprenant des matières recyclées, à des matériaux certifiés/labellisés (Cradle to Cradle, E+C-, etc.) et/ou biosourcés
- Adoption d'un schéma d'organisation et de suivi d'élimination des déchets (SOSED ou SOGED) : décrit les mesures de prévention et de bonne gestion des déchets
- Charte "chantier propre"
- S'appuyer sur le décret tertiaire pour demander la réduction de la consommation des bâtiments tertiaires existants (par ex, imposer un taux minimum et l'adoption d'un plan de progrès)

Le Guichet vert pour vous aider !



- Service gratuit de conseil de premier niveau
- Aider toute **structure soumise au code de la commande publique à intégrer des considérations environnementales** dans les marchés.
 - Partage de guides, fiches REX, DCE exemplaires, etc.
- Le Guichet vert **n'est pas** une prestation de conseil juridique ni une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
 - Cadrage dans la Charte du Guichet vert
- Saisir le Guichet vert :
 - Par internet : <https://tinyurl.com/guichetvert>
 - Par mail : guichetvert@maximilien.fr



Quelques ressources pour l'achat écologiquement responsable

- Site du GIP Maximilien:
 - Fiches et webinaires thématiques du Guichet vert
 - Mission achats publics circulaires et environnementaux (MAPCE) : parcours thématique avec des experts aboutissant à la création d'une boîte à outil pour les acheteurs publics
 - Ateliers achats responsables
- Plateforme Rapidd :
 - Centre de ressources RAPIDD
 - Programme d'accompagnement aux achats solidaires et circulaires - MGP, INEC, ObsAR, les Canaux, CGDD
 - Groupe Île-de-France – Achats durables : échanger entre pairs franciliens
- Laclauseverte
- La réf : tout savoir sur ses obligations réglementaires

Anaëlle MAZIN
anaëlle.mazin@maximilien.fr

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

- Témoignage Sandrine MASIN, Présidente de la recyclerie du Gâtinais

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

- Témoignage Nicolas SAMSOEN, Maire de Massy et Président de la Maison, de l'Emploi, de l'insertion et de la Formation

Commande publique : allotissement et clauses sociales et environnementales

Témoignage Delphine DESERT, facilitatrice de la MEIF